

Diplôme d'Etat d'infirmier(ière) - DEI

Objectif

Le DE d'infirmier forme les étudiants à devenir les collaborateurs directs du médecin, capables d'appliquer ses prescriptions, d'administrer les médicaments, de poser les perfusions, d'effectuer les prises de sang, de prendre en charge le bien-être et l'hygiène du malade, de surveiller et transmettre l'évolution de son état. Prévention, information, éducation, organisation des soins, soutien psychologique sont autant de fonctions dévolues à l'infirmière. Ses interventions et ses techniques varient selon la structure dans laquelle elle travaille : service de soins hospitaliers, centre de rééducation, centre de soins, dispensaire, centre de prévention, maison de retraite ou service de maintien à domicile notamment. Après 24 mois d'expérience en services de soins, il est possible d'exercer en libéral. [Replier](#)

- [Dates & lieux \(1\)](#)
- [Contenus](#)
- [Organisation](#)
- [Carte](#)

• Le Puy-en-Velay - Du 02/09/2019 au 08/07/2022

- 12 boulevard du Docteur Chantemesse - 43012 Le Puy-en-Velay
- [IFSI / IFAS - Emile Roux - Le Puy en Velay](#) - Tél : 04-71-04-33-67
- Contact : Madame Christèle BRUN ([Contacter](#)) - Tél : 04 71 04 33 67

Public et financement

Financement	Effectif	Recrutement
Education Nationale	--	Ouvert

Public : Public de la formation initiale

Aire de recrutement : Région

Prise en charge : Une prise en charge du coût pédagogique de la formation est possible par la

Région pour tout élève/étudiant/personne ne bénéficiant d'aucun contrat de travail. Une bourse d'études peut-être attribuée pour toute personne justifiant d'aucune ressource, ou non indemnisée par Pôle Emploi. Voir sur <http://bfss.cr-auvergne.fr>. Une prise en charge des frais de restauration et d'hébergement est possible sur cette action. Il convient de vérifier les conditions auprès du prescripteur et/ou de l'organisme de formation. Ain...



Trouvez un logement pour votre formation / stage sur le site partenaire :

Programme

La formation comprend 36 matières réparties dans 59 unités d'enseignements. Les unités d'enseignements couvrent 6 champs :

- sciences humaines, sociales et droit
- sciences biologiques et médicales
- sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes
- sciences et techniques infirmières, interventions
- intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière
- méthodes de travail (bureautique, recherche documentaire, rédaction de documents écrits, communication, anglais)

La formation dure trois ans. Les enseignements sont répartis de la manière suivante :

- la formation théorique de 1 800 heures, sous la forme de cours magistraux (750 heures), travaux dirigés (1 050 heures)
- le travail personnel guidé (suivi pédagogique, temps personnel guidé, supervision, travaux entre étudiants - 300 heures) ;
- la formation clinique de 2 100 heures
- le travail personnel complémentaire est estimé à 900 heures environ, soit 300 heures par a

Validation de la formation

[Diplôme d'État d'infirmier\(ière\)](#)

Niveau de sortie : Niveau II : Licence ou Maîtrise

Métiers préparés

[Infirmier/ère](#)

[Infirmier/ère humanitaire](#)

[Puériculteur/trice](#)

Modalités pédagogiques

Rythme de formation :

Temps plein

Formation en situation de travail

Modalité d'enseignement : formation entièrement présentielle

36

Durées et rythmes

Durée en centre : 2100 h

Durée en entreprise : 2100 h

Durée totale : 4200 h

Admission

Niveau d'entrée :

niveau IV (BP, BT, baccalauréat professionnel ou technologique)

Recrutement :

Des épreuves de sélection. Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection. Des épreuves de sélection sont organisées par chaque institut de formation en soins infirmiers autorisé pour la préparation du diplôme d'Etat d'infirmier. Les instituts de formation qui le souhaitent ont la faculté de se regrouper en vue d'organiser en commun les épreuves. Peuvent se présenter à ces épreuves :- les titulaires du baccalauréat ou d'un titre de niveau équivalent, ou les élèves de terminal qui devront justifier de l'obtention du baccalauréat pour être admis- les titulaires du DE d'aide-médico-psychologique qui justifient de trois ans d'exercice professionnel. Les titulaires du diplômes d'Etat d'aide-soignant et diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture justifiant de trois ans d'exercice professionnel bénéficient d'une dispense de scolarité sous réserve d'avoir réussi un examen d'admission.

Organisme responsable

[IFSI / IFAS - Emile Roux - Le Puy en Velay](#)

12 boulevard du Docteur Chantemesse
BP 20352
43012 Le Puy-en-Velay

Tél : 04 71 04 33 67

Fax : 04 71 04 33 66

Mail : ifsi43@ch-lepuy.fr

Site web : <http://www.ch-lepuy.fr>

Réf : 03_FI17702
Mise à jour : 18/06/2019
